

**Décision**  
**n° 21.18.271.552.1 du 22 juillet 2021**

---

**CERTIFICAT D'HOMOLOGATION DES TACHYGRAPHES INTELLIGENTS** conformes au règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 du Parlement européen et du Conseil relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, ainsi que de l'annexe IC du règlement d'exécution (UE) n° 2016/799 de la Commission du 18 mars 2016 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 165/2014 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences applicables à la construction, aux essais, à l'installation, à l'utilisation et à la réparation des tachygraphes et de leurs composants.

---

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie, des finances et de la relance - Préfecture du Nord**

**Communication concernant :**

l'homologation de :  le retrait de l'homologation de :

- un modèle d'appareil de contrôle :
- un composant d'appareil de contrôle :
- une carte de conducteur
- une carte d'atelier
- une carte d'entreprise
- une carte d'agent de contrôle

---

**Homologation n° e2 - 44**

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **Imprimerie Nationale**
2. Nom du modèle : **Cartes tachygraphiques G2 Imprimerie Nationale pour la France**
3. Noms des fabricants : **Imprimerie Nationale SA et IDEMIA France SAS**
4. Adresses des fabricants :
  - Imprimerie Nationale SA - Rue des Frères Beaumont - 59128 FLERS EN ESCREBIEUX - France
  - IDEMIA France SAS - 2 place Samuel de Champlain - 92400 COURBEVOIE - France
5. Présenté à l'homologation le 12 avril 2021

6.
  - a) Laboratoires d'essai pour la certification de fonctionnement : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France
  - b) Laboratoire d'essai pour la certification de sécurité : Brightsight B.V. (TÜV Rheinland Nederland BV).
  - c) Laboratoire d'essai pour la certification d'interopérabilité : Joint Research Centre (JRC)
7.
  - a) Date et numéro du certificat de fonctionnement : n° 21.18.271.551.1 du XX juillet 2021.
  - b) Date et numéro du certificat de sécurité : CC-19-200716 du 11 janvier 2019.
  - c) Date et numéro du certificat d'interopérabilité : JRC\_DTLab/30-128/50-140/2020 du 7 août 2020.
8. Date de l'homologation : **22 juillet 2021**
9. Date de retrait de l'homologation : sans objet
10. Modèle de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :
  - Sans objet
11. Lieu : **Lille**
12. Date : **22 juillet 2021**
13. Documents descriptifs annexés :
  - reproduction des différents modèles de cartes (recto et verso).
14. Remarques :
  - a) Ces cartes comportent chacune un micromodule IDEMIA IDEal Drive DT v3 avec OS IDEMIA IDEal Drive DT V3.0 et composant SLC32GDA400G.
  - b) Plans, schémas et notices déposés à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France – Pôle C, sous la référence **DA 00-074**, au Laboratoire national de métrologie et d'essais et chez le bénéficiaire du présent certificat.

Pour le Préfet, par délégation  
Le Directeur régional adjoint - chef du pôle C

*signé*

Jean Pierre NELLO

Annexe au certificat n° e2 - 44

Reproduction des cartes tachygraphiques G2 Imprimerie Nationale pour la France



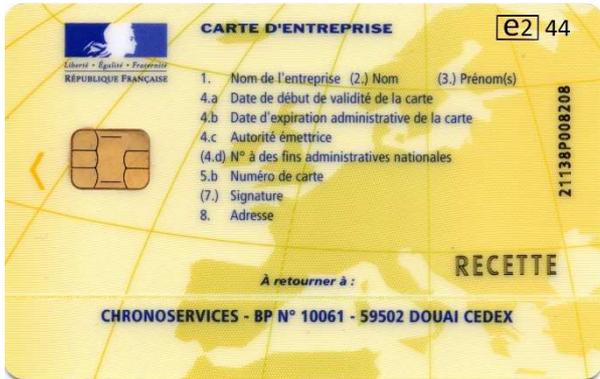
Carte de conducteur



Carte de contrôleur (personne morale)



Carte de contrôleur (personne physique)



Carte d'entreprise



Carte d'atelier